Règlement complet des expositions

Propriété
Propriétaire indiqué dans la base de données de Jersey Canada au moment de la vérification de l'animal ou en fonction d'une entente particulière avec les officiels de l'exposition au moment où l'animal est présenté.

Troupeau d'éleveur junior
Groupe de trois (3) animaux portant le même **préfixe.** L'exposant n'a pas besoin d'être propriétaire, seul ou conjointement, d'aucun animal du groupe.

Troupeau d'éleveur
Groupe de trois (3) animaux portant le même **préfixe**. L'exposant n'a pas besoin d'être propriétaire, seul ou conjointement, d'aucun animal du groupe.

Propriété et élevée
Animaux dont le préfixe appartient au propriétaire (ou à l'un des propriétaires). L'exposant doit être propriétaire unique ou copropriétaire de l'animal.

Classes et reconnaissances de production
Les exposants doivent fournir aux commis de l'exposition des données de production vérifiées prouvant que l'animal répond aux critères pour la classe ou la reconnaissance de production visée. Les projections de production ne sont pas acceptées.

Meilleur Éleveur
Remis au propriétaire du préfixe obtenant le plus grand nombre des points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 7 animaux pris en compte pour le calcul des points de cette reconnaissance. Ces animaux ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Meilleur Éleveur est effectué seulement à partir du préfixe de l'animal que l'on retrouve sur le Certificat d'enregistrement.

Les points seront attribués comme suit :

Place:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Femelles juniors	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Femelles seniors	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

Meilleur Exposant
Remis à l'exposant/propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par un maximum de 7 animaux appartenant à l'exposant. Ceci ne limite cependant pas le nombre d'animaux pouvant être exposés. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un (1) exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le total individuel des copropriétaires.

Les points seront attribués comme suit :

Place:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Femelles juniors	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Femelles seniors	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

Étiquettes de l'ACIA
Pour se conformer à la santé nationale, aux intérêts de biosécurité et aux règles d'identification des races, tous les animaux laitiers canadiens doivent porter des étiquettes de sécurité aux expositions – un jeu d'étiquette dans chaque oreille dont les quatre parties portent le même numéro. Tous les animaux américains doivent porter des étiquettes de l'USDA. De plus, afin que les exposants américains puissent entrer au Canada, ils doivent être détenteurs d'un permis d'importation émanant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Code vestimentaire
Les exposants doivent porter une chemise blanche et un pantalon blanc quand ils mènent les animaux dans l'arène d'exposition.